INFO à annexer à l’annonce « CHERCHE Médecin(s) Généraliste(s) libéral(aux) à la Maison de Santé Pluridisciplinaire de LATOUR-DE-France »

La Communauté de Communes propose 2 jours d’hébergement (2 nuits) sur son territoire afin que les Médecins intéressés par l’annonce viennent visiter le territoire et la Maison de Santé Pluridisciplinaire. Le Médecin et sa famille seront accueillis par Monsieur le Maire de LATOUR-DE-France et la Directrice de la Communauté de Communes. Ils se mettront à leur disposition pour une visite de Latour-de-France et ses alentours.

La Communauté de Communes offre 3 mois de loyer gratuit (Loyer principal-charges et taxes) et une mise à disposition de la Secrétaire Médicale (en poste) à mi-temps.

Au-delà de cette période, le loyer (Loyer principal-charges et taxes) lui sera facturé à hauteur de 7 200 €/an soit 600 € par mois. L’entretien du Cabinet, le traitement des DASRI et le secrétariat seront à sa charge.

Le Médecin pourra soit intégrer la SISA en place, composée des Kinésithérapeutes, Infirmier en Pratique Avancée et Infirmière libérale, soit disposer d’un bail individuel. Actuellement, une sage-femme et deux infirmières exercent au sein de l’établissement avec des baux individuels.

Notre territoire est situé en Zone de Revitalisation Rurale et la Communauté de Communes a voté une exonération de Taxe Professionnelle, durant 5 ans (délibération du 27 Mars 2007). Nous devons prochainement (si ce n’est déjà fait) passer en zone de montagne et les médecins qui souhaiteront s’installer pourront prétendre à une aide de 40 000 € à l’installation.

Le médecin généraliste a cessé son activité le 30 octobre 2021 et actuellement 2 000 patients n’ont plus de médecin.

Désignation du Loyer principal : Loyer nu (sachant que l’un des bureaux est équipé en mobilier) révisable chaque année (01/09) selon l’indice ILAT.

Désignation des charges : Eau, Electricité, Frais Télécom/Internet, Contrats de maintenance et contrôle des installations propres au bâtiment, Entretien des communs (salle d’attente et autres espaces désignés parties communes).

Désignation des taxes : La Communauté facture aux professionnels en place à la Maison de Santé, 50% de la Taxe Foncière et la Taxe d’Enlèvement des Ordures Ménagères. Cette taxe est provisionnée dans le loyer moyennant 36 € par mois.